




Informations de base	
2008/2330(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Agenda social renouvelé	
Subject 4 Cohésion économique, sociale et territoriale 4.10 Politique sociale, charte et protocole social 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL	Emploi et affaires sociales	SILVA PENEDA José Albino (PPE-DE)	09/09/2008
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON	Affaires économiques et monétaires	RYAN Eoin (UEN)	14/01/2009
	ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	FERREIRA Anne (PSE)	21/01/2009
	ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT	Culture et éducation	VISSER Cornelis (PPE-DE)	16/12/2008
	LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	PANAYOTOPOULOS-CASSIOTOU Marie (PPE-DE)	14/01/2009
	Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs		2916	2008-12-16	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
02/07/2008	Publication du document de base non-législatif	COM(2008)0412 	Résumé
16/12/2008	Débat au Conseil		Résumé
18/12/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2009	Vote en commission		Résumé
03/04/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0241/2009	
05/05/2009	Débat en plénière		
06/05/2009	Décision du Parlement	T6-0370/2009	Résumé
06/05/2009	Résultat du vote au parlement		
06/05/2009	Fin de la procédure au Parlement		




Informations techniques

Référence de la procédure	2008/2330(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/6/67635

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE418.024	17/12/2008	
Amendements déposés en commission		PE418.417	03/02/2009	
Avis de la commission	FEMM	PE418.261	13/02/2009	
Avis de la commission	CULT	PE418.242	05/03/2009	
Avis de la commission	ENVI	PE418.332	17/03/2009	
Avis de la commission	ECON	PE418.428	25/03/2009	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0241/2009	03/04/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0370/2009	06/05/2009	Résumé

Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2008)0412 	02/07/2008	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2008)2156 	02/07/2008	
Document annexé à la procédure	SEC(2008)2157 	02/07/2008	

Agenda social renouvelé

2008/2330(INI) - 02/07/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer un « **Agenda social renouvelé** » sur les opportunités, l'accès et la solidarité dans l'Europe du XXI^e siècle.

CONTEXTE : les progrès technologiques, la mondialisation et le vieillissement de la population transforment les sociétés européennes. Au cours de ces dernières années, le rythme du changement s'est accéléré. Les Européens vivent plus longtemps, en meilleure santé, dans le cadre de nouvelles configurations familiales et de nouveaux modes de travail.

Dans le même temps, l'Europe demeure confrontée à de dures réalités: trop de personnes sont inactives ou au chômage et de trop nombreux jeunes quittent l'école prématurément, en conséquence **trop d'individus** (en particulier des enfants et des personnes âgées) **vivent encore dans la pauvreté et l'isolement social**.

Parallèlement, de nouveaux problèmes sont apparus: augmentation du taux de dépendance des personnes âgées, avec des pathologies liées à la société d'abondance (obésité, stress) ; ralentissement de l'économie mondiale (renchérissement des denrées alimentaires et de l'énergie), touchant de plein fouet et de manière disproportionnée, les plus démunis.

Devant l'ampleur de ces transformations, l'Union ne peut rester inactive et les politiques sociales doivent évoluer au même rythme que ces réalités en mutation.

Si les actions dans le domaine social incombent essentiellement aux États membres, les pouvoirs et compétences de l'Union européenne en matière sociale, mêmes limités, doivent contribuer à mieux gérer les mutations socioéconomiques, en particulier celles entraînées par la mondialisation et les technologies.

En 50 ans, l'Union européenne est parvenue à soutenir la croissance et l'emploi, à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, à lutter contre la discrimination, à renforcer le partenariat social, à améliorer les conditions de travail et à combattre les inégalités régionales. L'enjeu consiste désormais à s'appuyer sur ces bases solides en réalisant un **Agenda social renouvelé** destiné à donner aux individus la possibilité et les capacités d'exploiter pleinement leur potentiel, tout en aidant dans le même temps ceux qui en sont incapables.

CONTENU : le présent Agenda social se présente comme un catalogue d'actions à mettre en œuvre tous azimuts dans le domaine social. Dans les faits, toutefois, les **actions économiques et sociales**, que ce soit à l'échelon communautaire ou national, se complètent et se renforcent mutuellement. C'est pourquoi, l'Agenda sociale renouvelé transcende les domaines sociaux traditionnels en proposant un **cadre transversal et pluridimensionnel** allant des politiques du marché du travail à l'éducation, en passant par la santé, l'immigration et le dialogue interculturel.

L'Agenda social renouvelé s'articule autour de 3 piliers:

1. les **opportunités**,
2. l'**accès**,
3. la **solidarité**.

Pour créer des opportunités, il est nécessaire d'accomplir des efforts soutenus axés sur des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ainsi que sur l'accroissement du bien-être. Il s'agit de supprimer les barrières, de faciliter la mobilité, de lutter contre la discrimination, de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, de soutenir les familles et de s'attaquer à de nouvelles formes d'exclusion sociale.

Pour exploiter les opportunités qui se présentent à eux, les individus doivent **avoir accès** à l'éducation, aux soins de santé et aux services sociaux d'intérêt général.

Il y a également lieu d'apporter une aide aux personnes et aux régions qui ne parviennent pas à faire face et sont laissées sur le carreau par le rythme rapide du changement. C'est pourquoi l'Agenda social renouvelé est également placé sous le signe de la **solidarité**: il prévoit d'intensifier les efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et d'étudier de nouveaux moyens d'aider les individus à s'adapter à la mondialisation et aux mutations technologiques.

Pour ce faire, l'Union européenne doit innover dans la définition de ses cadres stratégiques, dans sa législation et dans sa façon de rapprocher les individus aux fins de l'échange de bonnes pratiques et de favoriser de nouvelles approches.

Structure de l'Agenda social renouvelé : l'Agenda social renouvelé expose une série de mesures concrètes dans les domaines prioritaires mis en évidence dans la récente [communication](#) de la Commission européenne intitulée Opportunités, accès et solidarité: vers une nouvelle vision sociale pour l'Europe du 21^{ème} siècle.

Sachant que les mesures destinées à atteindre les 3 grands objectifs définis ci-avant, relèvent essentiellement de la compétence des États membres, une série de domaines clés ont été définis dans lesquels l'action de l'Union européenne présente **une valeur ajoutée** manifeste.

Ces domaines sont les suivants:

1. les jeunes,
2. le capital humain,
3. une vie plus longue et une meilleure santé,
4. la mobilité,
5. l'inclusion sociale,
6. la lutte contre la discrimination et l'égalité des chances,
7. la participation et le dialogue avec les citoyens.

Pour chacun de ces domaines clés, la communication détaille les prochaines étapes et les initiatives (législatives ou non) qui seront proposées dans le courant 2008/2009. Parmi les principaux textes législatifs qui devraient être proposés dans ce contexte, la Commission prévoit les mesures suivantes :

- une directive visant à améliorer le fonctionnement des comités d'entreprise européens, afin d'assurer un dialogue social effectif en cas d'opérations de restructuration ;
- une directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers qui établira un cadre communautaire pour les soins de santé transfrontaliers sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne de justice ;
- une recommandation concernant l'interopérabilité transfrontalière des dossiers médicaux électroniques, qui facilitera la mobilité des patients et des professionnels;
- une communication et un projet de recommandation du Conseil sur la sécurité des patients et la qualité des services de santé ;
- une recommandation sur l'inclusion active qui abordera les questions de l'aide au revenu, les liens avec le marché du travail et l'amélioration de l'accès aux services de qualité ;
- une directive visant à lutter contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle et à mettre en application le principe d'égalité de traitement en dehors du domaine de l'emploi ;
- une série de propositions législatives visant à accroître la conciliation de la vie privée et professionnelle par l'amélioration des dispositions en matière de congé parental, l'introduction de nouvelles formes de congé (congé de paternité ou d'adoption et congé filial) et le renforcement de la protection des femmes enceintes.

Les autres instruments qui seront mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda social seront ceux du dialogue social, de la méthode ouverte de coordination, du financement communautaire (via notamment le [programme PROGRESS](#)), du dialogue et de la communication et du suivi des politiques communautaires en vue de favoriser les opportunités, l'accès et la solidarité.

Agenda social renouvelé

2008/2330(INI) - 16/12/2008

Sur la base d'un questionnaire de la Présidence française, le Conseil a tenu un **échange de vues** sur le thème "Impact social de la crise, situation de l'emploi et suivi de la mise en œuvre de l'agenda social".

Toutes les délégations se sont félicitées de la Communication de la Commission intitulée : "[Un plan européen pour la relance économique](#)" et ont mis en exergue la valeur ajoutée d'une approche coordonnée au niveau européen. Afin d'éviter que la crise économique ne devienne une crise sociale, les délégations ont préconisé des mesures en faveur de la sécurité d'emploi, en prenant soin de ne pas négliger la protection sociale et de protéger notamment les plus vulnérables. Dans ce contexte, plusieurs délégations ont souligné les avantages de l'approche flexicurité, pour laquelle le Conseil a défini des principes communs lors de sa session du 5 et 6 décembre 2007 (voir doc. Conseil [15497/07](#)).

Les ministres ont en outre plaidé pour des mesures renforçant la **cohésion sociale**. La majorité des délégations a également soutenu le renforcement de la méthode ouverte de coordination pour la protection et l'inclusion sociales. Plusieurs délégations ont considéré que des mesures à court et à long terme devraient être combinées et ont souligné l'importance à ce que les États membres poursuivent les réformes de leur système social.

La majorité des délégations a par ailleurs soutenu l'idée de faciliter les paiements du Fonds social européen (FSE) et du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Un certain nombre de délégations a souhaité l'établissement d'un système de surveillance pour suivre l'évolution sur les marchés de travail dans l'UE.

De nombreux États membres ont donné un aperçu des mesures prises au niveau national contre la crise économique et ont plaidé pour le respect d'un équilibre entre l'initiative européenne et ces mesures nationales. La trio-présidence Espagne, Belgique et Hongrie (ces pays assureront la présidence de l'UE de début 2010 à la mi-2011) ont demandé que le Conseil Emploi-Affaires sociales adopte lors de sa réunion le 9 mars 2009 des conclusions relatives au volet emploi du plan européen de relance économique et que celui-ci soit complété d'une **réflexion relative à la protection et à l'inclusion sociales**.

Dans son plan européen pour la relance économique, la Commission avait proposé de simplifier les critères de soutien du FSE et de revoir les règles du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin de pouvoir intervenir plus rapidement dans des secteurs stratégiques, soit pour cofinancer la formation et le placement des personnes licenciées soit pour garder sur le marché du travail les travailleurs qualifiés qui seront nécessaires lorsque l'économie commencera à se redresser. La Commission avait en outre invité les États membres à songer à réduire les charges sociales patronales sur les plus bas revenus afin d'améliorer l'aptitude au travail des travailleurs peu qualifiés.

Agenda social renouvelé

2008/2330(INI) - 06/05/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 403 voix pour, 51 voix contre et 12 abstentions, une résolution sur l'Agenda social renouvelé.

Le Parlement rappelle tout d'abord que la crise financière et économique actuelle aura comme principale conséquence une **forte hausse du chômage dans l'Union**, laquelle touchera plus durement les personnes les plus vulnérables. Rappelant, par ailleurs, que l'emploi n'est pas toujours une garantie de sortie de la pauvreté pour de nombreuses personnes dans l'UE, le Parlement souligne que 16% des citoyens européens sont menacés de pauvreté (chiffres 2006) et que les enfants, les familles nombreuses, les parents isolés, les chômeurs, les personnes handicapées, les jeunes, les personnes âgées, les minorités ethniques et les migrants sont ceux qui risquent de payer le plus lourd tribut à la crise.

Dans ce contexte, le Parlement analyse les propositions faites par la Commission dans son Agenda social renouvelé et estime que 2 grandes catégories d'actions devraient être mises en œuvre : des actions prioritaires et des actions productives.

1) Actions prioritaires :

- **Modèles sociaux européens** : compte tenu de la récession économique, le Parlement invite le Conseil et la Commission à réaffirmer l'importance d'une **Europe sociale forte**, intégrant des politiques durables, effectives et efficaces dans le domaine social et en matière d'emploi. Il appelle la Commission à élaborer un Agenda pour la politique sociale **ambitieux** pour la période **2010-2015** et à :

- proposer un plan politique cohérent en matière de travail décent conforme à la Charte des droits fondamentaux de l'UE;
- combiner l'Agenda social renouvelé à d'autres initiatives telles que le pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, le pacte européen pour la jeunesse et l'Alliance européenne pour les familles.

Le Parlement s'inquiète de ce que les mesures proposées par la Commission **ne sont pas suffisamment cohérentes pour avoir une incidence sur les niveaux actuels de pauvreté et d'exclusion dans l'UE** ni pour relever les défis en matière de cohésion sociale. Il réclame dès lors des actions destinées à trouver un équilibre entre les libertés économiques et les droits sociaux, en particulier : i) une directive régissant les droits du travail fondamentaux applicables à tous les travailleurs (quel que soit leur statut professionnel) ; ii) la révision de la directive visant réduire l'écart des rémunérations entre les hommes et les femmes ; iii) une directive sur la négociation collective transfrontalière. Il estime également que la politique sociale devrait passer par des actions clés, comme la lutte contre la discrimination ainsi que la modernisation des modèles sociaux européens tout en renforçant leurs valeurs.

Alors que les États membres sont confrontés à une grave crise économique, le Parlement considère que **ce n'est pas le moment de réduire les dépenses sociales**, mais qu'il faut au contraire renforcer les réformes structurelles, soutenir les services sociaux d'intérêt général, en réaffirmant leur accès universel, leur qualité et leur viabilité. C'est pourquoi, le Parlement appelle la Commission à réaffirmer le rôle crucial du service public au sein de l'UE en proposant une **directive-cadre sur les services d'intérêt général**, garantissant leur sécurité juridique. Il souligne également la nécessité de moderniser les systèmes nationaux de sécurité sociale en vue d'éradiquer la pauvreté dans une perspective de long terme (en réformant les systèmes de pensions ou les services de santé notamment, par l'amélioration de leur accès et l'établissement d'un régime de taxation progressif en fonction du revenu des personnes).

Le Parlement constate en outre que certains États membres appliquent le principe du **salaire minimum**. Il suggère que d'autres États membres mettent cette expérience à profit et les appellent à prévoir des régimes tels que, par exemple, un salaire minimum et d'autres dispositions légales et contraignantes ou des conventions collectives conformes aux traditions nationales **permettant aux travailleurs à temps plein de gagner leur vie de manière décente**.

Des mesures sont en outre réclamées pour prendre en compte les conséquences sociales du réchauffement climatique.

- **Politiques dans le domaine social et en matière d'emploi** : si le Parlement se félicite des propositions destinées à mieux concilier travail et vie privée, des mesures s'imposent pour encourager l'ouverture des employeurs à la flexibilité du travail. Il invite dès lors la Commission à présenter une proposition portant sur une meilleure conciliation de la vie privée, de la vie de famille et de la vie professionnelle, en optimisant **l'utilisation des TIC** et en recourant aux **nouvelles formes d'organisation du travail**. Les États membres sont également appelés à assurer des régimes de revenu minimum garanti pour l'insertion sociale.

Pour lutter contre le **décrochage scolaire**, le Parlement réclame des programmes scolaires adaptés au marché du travail de demain, tenant compte des besoins de la société et de l'évolution technologique. Il appelle à la promotion du concept « d'écoles de la seconde chance » et de formes d'apprentissage informelles et non formelles. Il rejette notamment l'enseignement de mauvaise qualité et caractérisé par la ségrégation, qui a des effets négatifs irréversibles sur les groupes marginalisés (ex. : les Roms).

Des mesures sont également attendues pour renforcer l'apprentissage et la formation tout au long de la vie. Le Parlement souligne notamment la nécessité de perfectionner l'enseignement européen, en dynamisant le processus de compatibilité et de comparabilité des systèmes éducatifs des États membres et en renforçant les coopérations entre universités et entreprises.

Face à la crise, des mesures s'imposent également pour mieux associer les travailleurs aux processus de décision au sein des entreprises. Le Parlement réitère ainsi son appel à un renforcement du fonctionnement des conseils d'entreprise européens. D'autres pistes pourraient également être explorées, comme par exemple, la possibilité pour les personnes au chômage, de créer facilement leur entreprise, via des crédits à taux d'intérêt réduits, ou un **forfait d'allocations de chômage** qui, tout en atténuant les pertes de revenus, aideraient les chômeurs à trouver de nouveaux emplois. Le Parlement souligne également l'importance de l'économie sociale et du microcrédit pour aider à la réinsertion sociale et économique des chômeurs (notamment, ceux de longue durée).

En ce qui concerne **les femmes**, le Parlement juge particulièrement important de soutenir celles d'entre elles qui vont devenir mères, **en leur versant des allocations** correspondant à la période de l'éducation de leurs enfants ou en créant pour elles un cadre favorable à leur réintégration sur le marché du travail.

Le Parlement demande encore la promotion d'un lien plus puissant entre **flexibilité et renforcement du dialogue social**, dans le respect des usages et pratiques nationaux. Reconnaisant, par ailleurs, que les États membres sont seuls compétents en matière de politique salariale, le Parlement appelle les partenaires sociaux à débattre de nouvelles méthodologies en matière de politiques salariales qui pourraient comporter une participation financière des travailleurs plus importante aux recettes de l'entreprise. Le débat devrait également porter sur la question du « **salaires décent** », de façon à garantir des salaires minimaux nettement plus élevés que le niveau de revenu suffisant et permettre ainsi aux personnes de sortir de la pauvreté et de tirer des bénéfices de leur travail.

- **Immigration** : le Parlement attire l'attention sur l'impact négatif que peut avoir l'immigration sur le processus de développement des pays d'origine, en termes de fuites des cerveaux. Il faut donc procéder au « recrutement éthique » dans les pays tiers, en particulier concernant les professionnels des soins de santé. Le Parlement souligne également que **l'impact à long terme de l'immigration sur l'évolution démographique est incertain**, sachant qu'il dépend de la volatilité des flux migratoires, de la réunification familiale et des taux de fécondité. Il souligne, par ailleurs, l'impact favorable sur les systèmes de sécurité sociale des États membres, des immigrants légaux. L'immigration légale doit également aller de paire avec l'intégration, sur la base de l'égalité des chances. Le Parlement considère en outre que le renforcement de la mise en œuvre des législations du travail existantes, dans le respect du droit national et communautaire et des conventions de l'OIT, doit être une priorité pour les institutions communautaires et les États membres, de même que la mise en œuvre de la législation anti-discrimination.

- **L'UE au niveau extérieur** : le Parlement estime que, dans ses relations extérieures, l'UE devrait jouer un rôle plus proactif en promouvant des **normes fondamentales en matière sociale et environnementale**. Il milite également pour la fixation d'un agenda du travail décent apte à promouvoir le respect des conventions de l'OIT. Par ailleurs, le Parlement estime que l'UE devrait tendre vers un **processus de mondialisation qui soit plus intégrateur sur le plan social et plus viable sur les plans économique et environnemental**. La Commission est également appelée à promouvoir activement le concept de responsabilité sociale des entreprises.

- **Fonds structurels** : le Parlement se prononce en faveur du renforcement du potentiel des Fonds structurels par la simplification, l'assouplissement et l'amélioration des procédures afin d'aider les États membres à optimiser les résultats des politiques dans le domaine social et en matière d'emploi. L'agenda social renouvelé devrait ainsi clairement mentionner que les Fonds structurels et de cohésion de l'UE doivent permettre d'améliorer l'employabilité des personnes, mais aussi à renforcer les infrastructures sociales. Le Parlement demande également que l'on accorde une attention particulière aux régions les plus touchées par la mondialisation, ainsi qu'aux régions des nouveaux États membres qui se trouvent dans un processus de convergence sociale.

2) Actions productives :

- **Dialogue social et dialogue civil** : le Parlement demande que le dialogue social soit renforcé afin de favoriser les politiques de sécurité et de santé au travail et, d'une manière générale, d'améliorer la qualité de vie au travail. Pour permettre à chacun de s'exprimer dans ce contexte, le Parlement demande à la Commission de savoir comment les travailleurs temporaires, à temps partiel ou contrat à durée déterminée, pourraient être associés au dialogue social. Il demande également plus de visibilité pour les résultats du dialogue social ainsi qu'un **vaste débat** entre les acteurs européens, les autorités publiques nationales, les employeurs et les travailleurs, ainsi que la société civile, **sur l'agenda social après 2010**.

Le dialogue devrait également être favorisé entre le Parlement et la **société civile** (laquelle devrait être consultée dès le départ aux processus de décision). Le Parlement souligne tout le prix qu'il attache au processus de consultation pour donner le pouvoir aux citoyens de contribuer directement au processus politique au niveau de l'UE. Il invite dès lors la Commission à prendre des mesures supplémentaires de sensibilisation aux futures consultations de l'UE via les médias et d'autres forums appropriés. Pour le Parlement, il est également urgent que les institutions européennes, les partenaires sociaux nationaux et la société civile concluent un « **pacte social** » comportant des actions sociales, avec des objectifs contraignants et des indicateurs réalistes.

- **Droit de l'UE** : le Parlement demande parallèlement une **amélioration du processus législatif européen**, dans le cadre duquel il importe de préciser pourquoi des actions sont nécessaires au niveau de l'UE, de veiller à la qualité du contenu et de présenter une forte et indépendante évaluation d'impact concernant les conséquences sociales, économiques et sur l'environnement. Dans ce contexte, le Parlement souhaite que l'on accorde la priorité à une coopération efficace entre les États membres et que l'on associe étroitement la société civile au processus législatif afin de rapprocher les citoyens de l'UE.

- **Méthode ouverte de coordination (MOC)** : le Parlement estime enfin qu'il faudrait plus étroitement corréler les politiques économique et sociale au niveau de l'UE à leur impact sur l'éradication de la pauvreté et l'exclusion sociale. Il faut notamment que la Charte des droits sociaux fondamentaux devienne juridiquement contraignante et que la méthode ouverte de coordination (MOC) soit renforcée.